

STADE DE LA REDOUTE

LE MAIRE. - Au cours d'une précédente réunion, nous avons demandé à la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball de nous céder son bail et j'avais entretenu de la question à différentes personnalités que nous avons eu l'honneur de recevoir, notamment M. HERZOG - M. VIDEAU - M. TREMEAUD.

Or, l'armée fait des objections à la cession du bail et voudrait pouvoir construire des bâtiments à la place du Stade.

J'ai alors adressé à Monsieur le Préfet la lettre que voici :

Monsieur le Préfet,

Je vous accuse réception de votre lettre du 12 courant, n° 7123, relative au déclassement partiel de la Redoute à Saint-Denis, et vous prie de bien vouloir m'excuser de n'y répondre qu'aujourd'hui car il me fallait assez de temps pour vous faire connaître la position de la Ville de Saint-Denis.

Sans discuter du fond du problème au point de vue juridique, je me permets d'attirer votre haute attention sur les deux faits suivants :

1°) La Ville de Saint-Denis ne possède qu'un minuscule terrain connu sous la dénomination de "Stade de Joinville" mais terrain ne comportant et ne pouvant comporter qu'un terrain de Basket-Ball entouré d'une piste scolaire de course.

Ce terrain est d'ailleurs entièrement occupé par des scolaires et ne peut absolument servir aux Associations Sportives.

Il existe également en Ville un terrain de Foot-Ball (sans tribune) à l'Ecole des Frères des Ecoles Chrétiennes, mais ce terrain appartient à cette Congrégation qui en dispose pour le club de l'Ecole.

Il ne reste donc plus que le terrain de la Redoute qui, depuis des années assez nombreuses aujourd'hui pour qu'on puisse préciser la première, est affecté aux compétitions sportives, particulièrement celles du sport local préféré " le Foot-Ball".

C'est dans cet esprit que la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball qui a eu le grand mérite d'aménager deux terrains, des vestiaires, une infirmerie, des douches etc... a obtenu le bail dont il est question.

Et c'est également dans le même esprit d'assurer à la jeunesse de ce Département des possibilités de compétitions sportives que la Ville de Saint-Denis a voulu s'assurer la disposition du Stade de la Redoute par une cession qui lui aurait été faite du contrat de bail précité par la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball.

2°) La Ligue Réunionnaise de Foot-Ball qui avait entrepris la construction du stade avec l'espérance de terminer tous les travaux nécessaires et d'obtenir des subventions et des prêts suffisants pour lui permettre d'en régler le montant, est aujourd'hui débitrice d'une somme importante et ne peut faire honneur à ses engagements faute d'une aide conséquente des pouvoirs publics que ceux-ci lui refusent parcequ'il s'agit d'une association privée.

Il était, dans ces conditions, normal que la Ville de Saint-Denis pense à se substituer à cette association, qu'elle bénéficie des travaux effectués, continue les travaux commencés et cela par les voies propres de son budget et par des subventions.

Cette cession à la Ville paraît donc fortement motivée et devrait être retenue dans les conditions que j'ai précisées précédemment.

A défaut, il faudrait prévoir une solution intermédiaire qui maintiendrait à cette portion de la Redoute son caractère sportif pendant un délai suffisant pour permettre à la Municipalité de doter la Ville d'un stade.

Il faudrait alors maintenir le bail avec la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball en accordant à cette association une somme suffisante pour régler le montant des dettes contractées à l'aménagement du terrain de sports, ce qui est d'intérêt général. La Ville de Saint-Denis se proposant d'acquérir un terrain afin d'y créer un stade, terrain qui appartient à Monsieur Paul VINSON, le bail à la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball serait maintenu jusqu'à la création de ce stade, création qui devrait intervenir dans le courant de l'année 1965.

En indiquant l'année 1965, je précise que ce terrain doit servir à la Foire Exposition de 1964, projet qui présente l'avantage d'édifier les constructions susceptibles de servir par la suite au stade.

Il ne me paraît pas, Monsieur le Préfet, qu'il y ait une autre solution, car retirer cet unique stade d'une ville de près de 60.000 habitants, serait une mesure non seulement grandement impopulaire mais encore profondément injuste.

Je souhaite que la solution proposée soit retenue favorablement par vous et par les administrations centrales intéressées.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués./.

M. VERGOZ. - Monsieur le Maire, vous pouvez réclamer un sursis.

LE MAIRE. - C'est <sup>ce</sup> que je ferai. S'il y a impossibilité formelle de nous céder le bail, j'ai demandé de nous laisser assez de temps pour que la Municipalité puisse doter la Ville d'un Stade.

Dans tous les cas, je vous demande, Messieurs, de prendre un vote contre l'éventuelle suppression du Stade de la Redoute.

Ce qui est adopté à l'unanimité.